



INFORMATIONS SUR FACTURATION-DEMATERIALIZATION DES FACTURES

Dans un souci d'écologie et d'économie, Fontenay-Le-Vicomte a mis en place depuis quelques temps la dématérialisation des factures.

Pour cela, la commune dispose d'un **portail famille** (accessible directement via l'adresse :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieFontenayLeVicomte/accueil> ou accessible également depuis le site de la ville)

Connectez-vous au Portail

Email (identifiant)

Mot de passe

Se connecter

Je n'arrive pas à me connecter
Créer un compte

Actualités

20/12/21 - Réservation des repas cantine

Je vous rappelle que la Mairie commande les repas de la cantine tous les jeudis avant 9h de la semaine précédente pour la semaine suivante.

Si vous souhaitez inscrire/désinscrire votre enfant, il vous suffit de nous avertir au 01 64 57 04 10 ou par mail

[Voir plus](#)

Vous avez effectué une démarche et souhaitez suivre son avancement [Suivi de ma demande](#)

Mon espace citoyen
Consultez et gérez vos données personnelles. Suivez l'avancement de vos demandes réalisées sur le portail.

Espace facturation
Consultez et réglez vos factures, accédez à l'historique de vos règlements.

Menus Cantine
Retrouvez les menus de la cantine jusqu'au 07 juillet 2022.

La facturation est établie à terme échu, chaque mois (ex : la facture de Septembre est établie début octobre et ainsi de suite).

Nous éditons des factures « papier » uniquement aux nouvelles familles lors de la 1^{ère} période de facturation de l'année scolaire et aux familles qui en ont fait la demande expresse.

Avec la création de l'espace personnel, plus de factures dans la boîte aux lettres, les familles pourront télécharger et/ou imprimer leurs factures et surtout, effectuer leur paiement à l'aide de leur carte bancaire depuis leur domicile.

Pour les familles qui ont choisi un mode de règlement par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE, il est nécessaire de créer un compte afin d'y retrouver la (les) facture(s) chaque mois.



Mairie de Fontenay le Vicomte

Comment cela fonctionne-t-il ?

Il suffit simplement de vous connecter sur le **portail famille** via l'adresse URL (voir plus haut) et de cliquer sur « **Créer un compte** », vous aurez besoin de votre **adresse mail** (la même que celle que vous nous avez communiquée sur les fiches de renseignement lors de l'inscription de votre enfant) et éventuellement de votre **code abonné** (Le **code abonné** est ce qui lie le portail famille à notre logiciel de pointage et de facturation, chaque famille à son propre code abonné). Toutefois, le code abonné n'est pas indispensable lors de la création de votre espace personnel (sinon vous devez passer au préalable au Secrétariat de la mairie afin que l'on vous communique ce code abonné) mais sachez que le secrétariat pourra valider la création du compte dans un deuxième temps en y enregistrant le code abonné. (Nous contacter si l'accès aux factures n'est pas encore possible après la création).
(Privilégiez l'utilisation d'un Ordinateur à celle d'un smartphone/tablette ou des bugs peuvent survenir).

Chaque début de mois nous déposons les factures sur le portail famille. Vous avez jusqu'au 20 de chaque mois pour régler vos factures en allant dans le menu « Espace Facturation », le bouton « payer en ligne » situé sur la droite.

Le 20 du mois, à minuit le portail est toujours accessible mais vous ne pouvez plus faire de paiement. Il n'est donc plus possible de régler en carte bancaire passé ce délai, il faut contacter le secrétariat pour vérifier si un autre mode de paiement « Espèces » ou « Chèques » est encore possible ou non.

Important : si vous n'avez pas transmis votre adresse mail lors de l'inscription de votre enfant en début d'année, les notifications ne vous parviendront pas, et vous ne recevrez aucune facture, c'est pourquoi vous devez impérativement nous communiquer votre adresse mail valide (et consultée régulièrement) dans les plus brefs délais.

Les familles ne disposant pas d'adresse mail, ou ne souhaitant pas adhérer à la dématérialisation, doivent impérativement se faire connaître au secrétariat afin de recevoir la facture version papier.

Nous restons disponibles pour toute question au 01.64.57.04.10 ou par mail : contact@mairieflv.fr.

Le Secrétariat de Mairie